



Cluster protection NK



Monitoring Protection

Cluster Protection Nord Kivu Situation de protection dans le Nord Kivu en 2013

Introduction

Ce rapport présente une synthèse des tendances de protection observées dans le Nord Kivu en 2013. Il se concentre essentiellement :

1. sur les risques de protection, c'est-à-dire les types de violations des droits de l'homme auxquelles les populations du Nord Kivu sont le plus souvent exposées
2. Sur les menaces de protection, à savoir les auteurs de ces violations, ou les circonstances dans lesquelles les violations sont observées.

Le rapport se base principalement sur les informations collectées par le monitoring de protection du HCR en 2013. Ce monitoring repose sur un réseau de moniteurs qui couvre une partie considérable de la province. Les informations permettent donc d'observer les tendances, notamment par comparaison avec 2012, ainsi qu'entre les territoires de la province¹. Les informations du monitoring de protection du HCR comprennent deux types de données. Tout d'abord, des cas de violations de droits de l'homme, dits cas de protection, décrivant le type d'incidents, les circonstances, le profil des victimes et des auteurs de violations. Ces données permettent de connaître les circonstances de ces violations de droits de l'homme. Par ailleurs, les cas de protection sont entrés dans une banque de données qui permet de produire des statistiques. Le but de ce rapport est de faire parler ces statistiques et de les comparer, dans la mesure du possible, avec les données contextuelles des cas de protection.

Afin de compléter les informations issues du monitoring de protection du HCR, le rapport reprend aussi des données collectées par d'autres réseaux d'information. C'est notamment le cas des données du Groupe de Travail Protection de l'Enfant, ainsi que des données sur les violences sexuelles collectées par les composantes de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences basées sur le Genre. Certains chiffres de mouvements de populations sont également issus de la Commission Provinciale des Mouvements de Populations (CMP), ou des partenaires de gestion des sites (HCR et OIM).

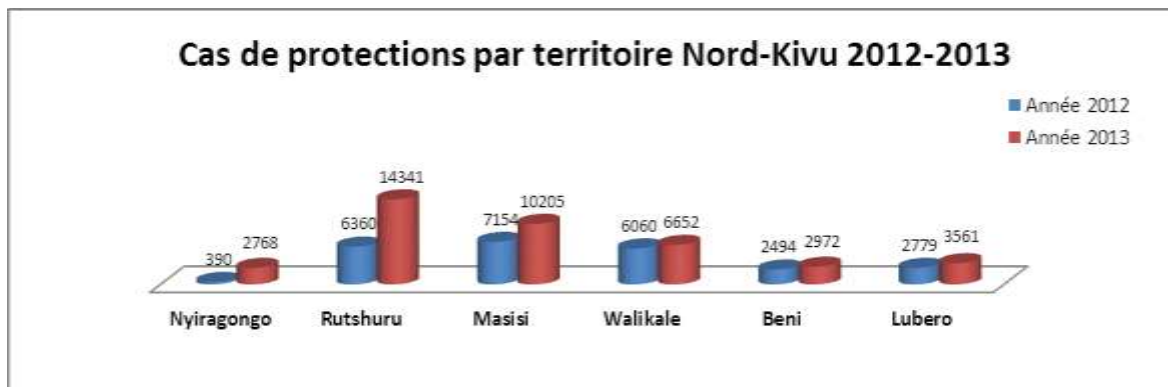
Dans une première partie, le rapport présente par une présentation générale de la protection en 2013, en commençant par identifier les grandes tendances. Une section examine plus particulièrement les tendances en matière de violences sexuelles et concernant la protection des enfants. Le rapport présente ensuite les tendances de protection par territoire (par ordre alphabétique).

¹ En 2013 90 moniteurs du HCR ont été présents en permanence sur le terrain, couvrant 69 groupements sur les 99 qui comptent les six territoires de la province du Nord Kivu. Le nombre des moniteurs et le taux de couverture géographique en 2013 sont restés semblables en 2013 et 2012. En termes du taux de présence (moniteur/population), en 2013 chaque moniteur a couvert une population de 73.734 individus en moyenne, avec des variations sensibles entre les six territoires de la province (cf tableau ci-dessous)

Territoire	Population (chiffres ZS)	Nb. Moniteurs	Population couverte par moniteur	Nb. groupements par territoire	Groupements couverts	% des groupements couverts
Walikale	485.878	19	25.573	18	14	77%
Masisi	1.009.296	19	53.121	19	14	73%
Rutshuru	1.173.939	18	65.219	14	12	85%
Nyiragongo	577.804	7	82.543	7	5	71%
Lubero	1.295.535	14	92.538	22	12	54%
Beni	2.093.595	13	161.046	19	12	63%
TOTAL	6.636.047	90	73.734	99	69	69%

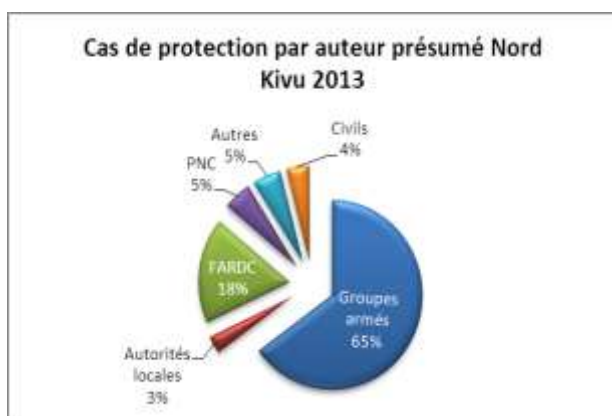
1. Tendances générales de protection en 2013

Une mauvaise année pour la protection des populations du Nord Kivu : l'année 2013 apparaît comme une mauvaise année pour la protection des populations dans le Nord Kivu. Les statistiques de protection pour 2013 indiquent en effet une augmentation considérable des cas de protection, de plus de 62 pourcent² par rapport à 2012.



Les territoires de Nyiragongo, Rutshuru et Masisi sont ceux qui ont connu l'augmentation la plus importante (cf. tableau ci-dessus). L'augmentation du nombre d'incidents dans les territoires de Rutshuru (+125,5%) et Nyiragongo (+609,7%) est liée à la forte militarisation de la zone. L'apparition du M23 dans la province en 2012 a provoqué en réaction l'apparition ou la reprise de l'activisme de nombreux autres groupes armés dans le Rutshuru mais aussi dans le territoire voisin du Masisi. Après la libération de la ville de Goma occupée par le M23 en novembre 2012, le groupe armé s'est replié sur quelques territoires au nord de Goma, sur les territoires de Rutshuru et de Nyiragongo, jusqu'à leur défaite finale face aux FARDC, appuyées par la Brigade d'Intervention de la MONUSCO en octobre 2013. Le déploiement des FARDC autour des M23, en particulier dans le Nyiragongo, explique aussi l'augmentation des cas de protection.

Un contexte marqué par les conflits et violences armées : 83 pourcent des violations enregistrées dans la province en 2013 sont attribuées aux parties aux conflits armés dans la province, à savoir les groupes armés et les FARDC. L'importance de ce pourcentage est l'indicateur le plus probant de la persistance des violences et des conflits armés dans la province, et du niveau d'insécurité particulièrement élevé du Nord Kivu.



² Par défaut, toutes les données statistiques mentionnées dans ce rapport sont issues du monitoring de protection du HCR pour le Nord Kivu. Les sources des autres données utilisées dans ce rapport sont systématiquement spécifiées.

Les groupes armés non-étatiques, pris ensemble, sont les premiers auteurs présumés des cas de protection dans la province en 2013. En 2012, la proportion des violations attribuées aux groupes armés au NK les mettaient en deuxième position, après les FARDC (cf graphiques ci-dessus). Ce renversement semble avoir eu lieu au cours de l'année 2012, avec la sécession du M23 dans la province, à la faveur de laquelle divers groupes armés ont repris leurs activités. Les FARDC sont en deuxième position en tant qu'auteurs présumés des violations enregistrées.

Forte prévalence des atteintes aux biens : Les atteintes aux biens (en particulier les vols et pillages, ainsi que les extorsions et taxations illégales) restent le premier groupe de cas de protection enregistrés en 2013. Si leur part dans les cas de protection passe de 56 pourcent en 2012 à 52 pourcent en 2013, leur nombre est en forte augmentation (+ 78 pourcent). Ces cas de protection étaient déjà le premier groupe des violations de droits de l'homme en 2012.

La part des extorsions et des taxes illégales représentent 56 pourcent des atteintes aux biens. Les cas de taxation illégale sont augmentés de 428% en 2013. Ces exactions sont attribuées essentiellement aux groupes armés (72 pourcent), notamment les différents groupes Mai Mai, les Nyatura et les FDLR. 18 pourcent des cas d'atteintes aux biens sont attribués aux FARDC. Les groupes armés contrôlent de vastes zones dans la province et mettent en place des systèmes de taxations imposés à toute la population, comme contribution à leur sécurité. Elles peuvent par exemple être recouvrées sur la base d'un système de bons cachetés, qui doivent être présentés aux représentants des groupes armés. Leur non-paiement expose les personnes à des amendes lourdes ou des arrestations arbitraires. Pour les FARDC, les extorsions ou taxations illégales se font principalement sur les axes, aux barrières de contrôle, lors des mouvements de populations vers les marchés par exemple.



La part des incendies, vols et pillages, représentent 39 pourcent des violations relatives aux droits liés à la propriété, une proportion légèrement supérieure par rapport à 2012. Ces violations, souvent violentes, sont typiques des crimes commis au cours d'affrontements armés, prédominants dans la province. 75 pourcent des incendies enregistrés dans la province sont attribués aux groupes armés ou aux FARDC.

La recherche de ressources prélevées de force auprès des populations locales semble être une motivation importante de tous les hommes porteurs d'armes. Ces hommes assurent en grande partie, sinon leur survie matérielle, du moins leurs revenus, sur le dos des populations locales. Alors que des études ont mis au jour le contrôle de ressources minières par les groupes armés, le partage des richesses générées par ces ressources ne semblent pas profiter au combattant de base³. Pour les FARDC, des conditions de vie difficiles des soldats,

³ Cf par exemple Enough Project, *Striking Gold: How M23 and its Allies are Infiltrating Congo's Gold Trade*, octobre 2013

et l'impunité⁴, concourent aussi au comportement de prédation par les hommes en armes sur la population civile.

Les hommes représentent 77 pourcent des victimes des violations liées à la propriété. Toutefois, ces violations touchent en fait le ménage entier, tels que les incendies ou les vols et pillages. La victime enregistrée par le monitoring de protection du HCR est le chef de ménage, soit un homme dans la majorité de cas. La taxation illégale, instaurée par les groupes armés, est aussi imposée en général aux hommes et garçons, en fonction de leur âge ou taille. De fait, 69 pourcent des victimes de ces taxations sont des hommes.

Atteintes à la liberté par les hommes en armes : Les violations relatives aux droits liés à la liberté sont le deuxième groupe des cas de protection les plus nombreuses en 2013. Les cas de travaux forcés représentent à eux seuls 49 pourcent de ces violations et sont attribués à 95 pourcent aux FARDC et aux groupes armés (en particulier, les M23, les groupes Mai Mai, les groupes Nyatura et les FDLR). Les victimes sont en particulier forcées de transporter les effets militaires ou autres, de creuser des tranchées ou de construire des abris pour les FARDC, les groupes armés ou leurs familles. La part des violations de droits liés à la liberté est plus importante pour les FARDC (35 pourcent des violations qui leur sont attribuées) que pour les groupes armés (19 pourcent). Mais cette part varie considérablement entre groupes armés. Elle atteint 57 pourcent pour les ADF-NALU, et est constituée de cas d'enlèvement à 90 pourcent.

La quasi-totalité des cas de recrutement forcé (265 cas enregistrés en 2013) sont attribués aux groupes armés.

La part des violations liées à la liberté est aussi particulièrement importante pour la PNC (cf « Les cas de protection attribués à des entités ou personnes civiles » plus bas).

La vaste majorité des victimes des violations relatives aux droits liés à la liberté sont les hommes (93 pourcent), confirmant une vulnérabilité particulière notamment face aux risques d'arrestations arbitraires, de recrutement et de travaux forcés. Pour les enlèvements, la part des femmes et des filles est un peu plus importante (17 pourcent). 11 pourcent des victimes d'enlèvement sont des enfants.

Des risques sérieux pour la sécurité et l'intégrité physique : Les violations relatives à la sécurité et l'intégrité physique (en y incluant les violences sexuelles⁵) ne représentent pas la part des cas de protection la plus importante mais restent considérables dans la province, avec 21 pourcent du total des cas rapportées en 2013. 66 pourcent de ces cas de protection sont attribuées aux membres de groupes armés, contre 10 pourcent aux FARDC. La part de ces violations n'a pas significativement évolué par rapport à 2012.

Toutefois, ces chiffres ne donnent pas l'ampleur des risques de violences physiques liées aux affrontements et violences armées dans la province. Le monitoring de protection du HCR du n'enregistre que partiellement les morts et blessés liés directement aux effets des conflits armés dans la province. Les mouvements de déplacés, fuyant les violences armées dans la province, confirment toutefois la gravité des menaces qui pèsent sur la population. De janvier à novembre 2013, près de 386 000 personnes ont été nouvellement déplacées dans la province, contre seulement près de 121 000 mouvements de retour enregistrés⁶.

La part des atteintes à la sécurité et l'intégrité physique dans les cas de protection attribués aux groupes armés (14 pourcent) est légèrement supérieure à leur part dans les cas attribués aux FARDC (8 pourcent), indiquant peut-être une plus grande attention donnée aux principes de précaution dans l'attaque et de distinction, par les FARDC que par les groupes armés non-étatiques.

Les cas de protection attribués à des entités ou personnes civiles: Près de 18 pourcent des exactions commises contre la population du Nord Kivu ont été attribuées à des entités civiles, notamment la PNC, ou les autorités civiles, ou des personnes privées. Le groupe le plus important de ces exactions est attribué à la PNC, pour 5 pourcent d'entre elles. La majorité des cas de protection (55 pourcent) attribués à des éléments PNC

⁴ Cf Rift Valley Institute, *Armée nationale et groupes armés dans l'est du Congo: Trancher le nœud gordien de l'insécurité*, 2013

⁵ Pour plus de détails sur les violences sexuelles, cf section plus bas.

⁶ Chiffres Commission de Mouvements de Population NK.

comprennent principalement les arrestations arbitraires. Les cas relatifs aux droits liés à la propriété suivent, avec 37 pourcent des cas de protection. Les deux types de cas de protections sont très liés, les arrestations étant souvent résolues par le paiement d’amendes exorbitantes et arbitraires.

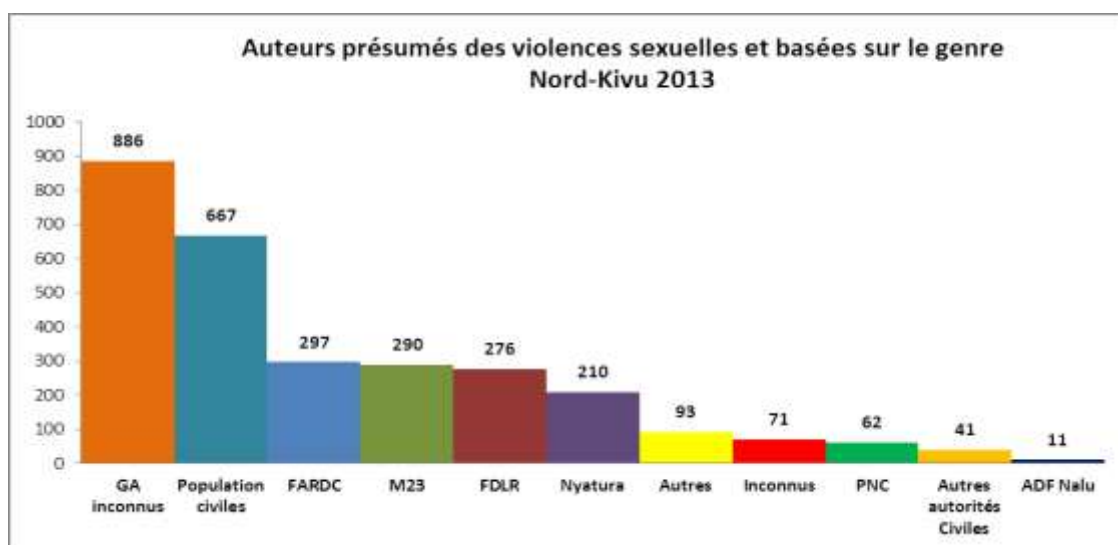
Les autorités locales civiles sont aussi les auteurs présumés de près de 731 cas de protection en 2013. Ces exactions comprennent principalement des atteintes aux biens (extorsion ou taxations illégales) et les atteintes à la sécurité et l’intégrité physique, en particulier les arrestations arbitraires.

Les personnes civiles, bandits ou auteurs non-identifiés, sont les auteurs présumés de plus de 8 pourcent des exactions enregistrées en 2013. Ces exactions comprennent en premier lieu les atteintes aux biens (vols) et les violences sexuelles (cf section 2).

2. Violences sexuelles et basées sur le genre

La situation des Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VSBG) demeure préoccupante dans la province de Nord Kivu depuis les 5 dernières années, et ce malgré la mise en place de la Stratégie Nationale de lutte contre les Violence Basées sur le Genre (SNVBG) et les efforts de tous les partenaires dans la mise en œuvre de la dite Stratégie.

Au Nord-Kivu, les zones de vulnérabilité face aux violences sexuelles sont les territoires sous contrôle des groupes armés ou FARDC, y compris les zones exposées aux affrontements armés, ainsi que les zones de déplacements. Les violences sexuelles sont principalement commises par des hommes en armes (groupes armés ou FARDC/PNC), en particulier lors de mouvements (vers le marché, collecte de bois, travaux des champs, mouvement de populations), mais aussi par des civils de tout bord à la faveur de l’impunité.

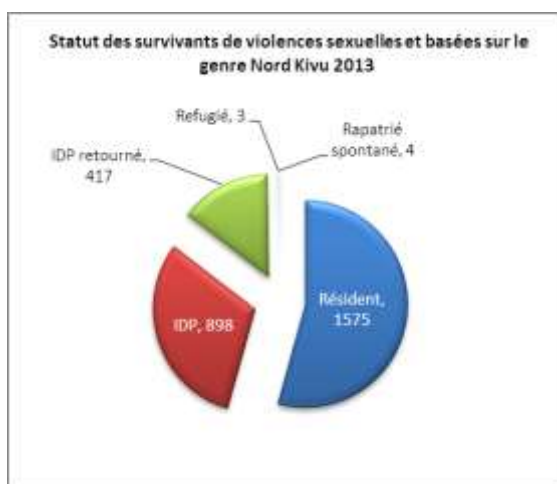


Cette situation est exacerbée par les conflits armés particulièrement depuis 2012. La pléthore d’hommes en armés au Nord Kivu commettent des exactions multiples, au rang desquels les violences sexuelles et basées sur le genre se distinguent (plus de 7 pourcent des cas de protection en 2013). Les violences sexuelles et basées sur le genre au Nord Kivu trouvent leurs causes profondes dans l’impunité des auteurs liée à une faible présence de l’autorité de l’État dans certaines localités. De plus, phénomène de plus en plus préoccupant, on assiste à une socialisation des VSBG au sein de la population civile. Ce changement qui a ses fondements dans une conception du statut de la femme comme Inferieure, les coutumes et les normes rétrogrades favorisant une conception du genre inégale contribuent à la violence, et l’érosion des structures de protection communautaire.

Concernant les auteurs présumés et rapportés, on peut remarquer qu’outre le fait des groupes armés,

nombre de cas rapportés seraient perpétrés par les forces armées étatiques (FARDC) et par les populations civiles. Ces statistiques encouragent et montrent l'importance de travailler sur les causes profondes des violences sexuelles et basées sur le genre qui ne sont pas simplement le fait des hommes en armes dans la province.

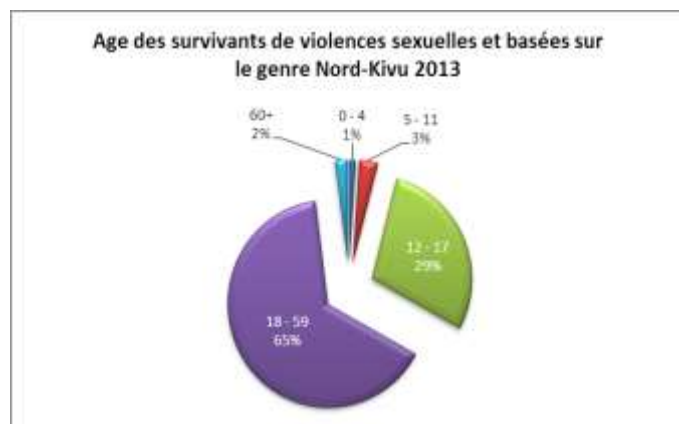
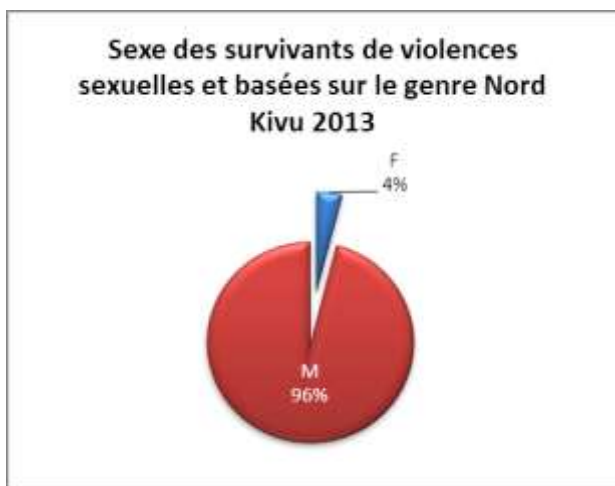
Les cas de viols sont les incidents les plus rapportés avec 2416 incidents sur un total de 2904 cas SGBV. Cela montre certes une très forte prégnance du phénomène mais indique aussi les obstacles à dénoncer les autres incidents de SGBV qui ne sont pas toujours compris comme tels. Les normes culturelles ne permettent pas toujours de dénoncer les dénis de ressources ou les mariages précoces qui n'apparaissent pas comme des violations majeures pour les personnes victimes. Les efforts dans la sensibilisation, et la formation des communautés et de leurs leaders doivent encore être renforcés sur ces aspects moins acceptés de violations.



Les résidents sont les plus touchés par les SGBV avec 1575 incidents rapportés soit 54.2% du nombre total. Cela démontre l'importance du phénomène des SGBV au Nord Kivu au-delà des déplacements et des crises chroniques.

Les survivants sont avant tout des femmes mais 4% des cas rapportés concernait des hommes. Il faut noter que les cas perpétrés contre les hommes sont largement sous rapportés et que les données de prise en charge montrent une prévalence plus élevée.

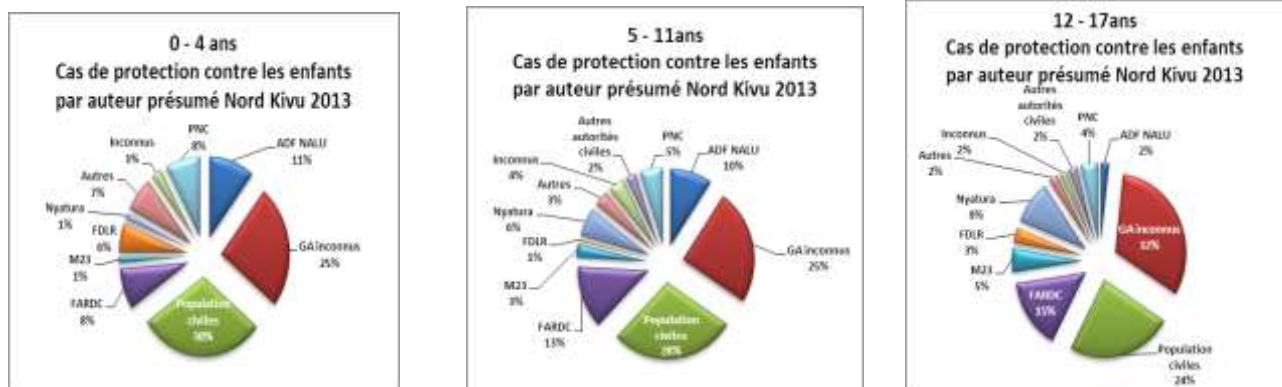
Les mineurs sont largement touchés par ce phénomène car il représente 32.7% des cas rapportés.



3. Protection des enfants

Les enfants dans le Nord Kivu ont été exposés à des menaces très graves de protection. Le monitoring de protection du HCR a rapporté 2461 cas de protection ayant des enfants pour victimes. Ce chiffre ne donne pas toute l'ampleur des violations des droits humains commises contre les enfants dans la province en 2013. Les cas de recrutement forcés, les cas de violences sexuelles perpétrés contre des enfants sont très certainement largement supérieurs aux cas que le monitoring protection a pu identifier.

Les violations des droits de l'enfant commises par les parties aux conflits (forces et groupes armés) représentent 64 pourcent des cas rapportés. 50 pourcent des cas de violations commises contre les enfants sont attribués et à des membres de groupes armés. Elles comprennent en particulier des cas de recrutement, de travaux forcés et de violences sexuelles. 14 pourcent des cas ayant des enfants pour victimes sont attribués à des membres des FARDC. Ces cas comprennent en particulier des cas de travaux forcés, de vols/extorsion, et des cas de violences sexuelles.



Les cas de violences sexuelles représentent le premier groupe de cas de protection concernant les enfants (38 pourcent), d'après le monitoring protection du HCR (cf section « violences sexuelles »).

Les cas d'utilisation des enfants par les parties aux conflits armés, y compris le recrutement et les travaux forcés, sont considérables. La totalité des cas de recrutement rapportés en 2013 (180 cas) est attribuée aux membres des groupes armés. Un total de 1885 cas d'enfants sortis des groupes armés a été pris en charge et réunifiés en 2013 par les acteurs de protection de l'enfant. Mais un nombre indéterminé d'enfants ont sans doute réussi à échapper aux groupes armés qui les avaient recrutés (enfants auto démobilisés), sans se signaler auprès des acteurs spécialisés. Selon le Groupe de Travail Protection de l'Enfant Nord Kivu, le nombre d'enfants associés aux groupes armés dans la province fin 2013 varient entre 2800 et 3600 enfants. Plusieurs rapports signalent que de nombreux enfants rejoignent les groupes armés sous la pression des communautés, afin de soulager le poids des taxations que font peser les groupes armés sur les familles.

Le monitoring de protection HCR rapporte 227 cas de travaux forcés ayant eu des enfants pour victimes. 84 pourcent sont attribués à peu près également aux membres de groupes de groupes armés ou des FARDC.



Les déplacements forcés de population affectent un nombre considérable d'enfants. Par exemple, dans les sites de déplacement dont la gestion est appuyée par le HCR, on compte plus de 100 000 enfants déplacés, soit

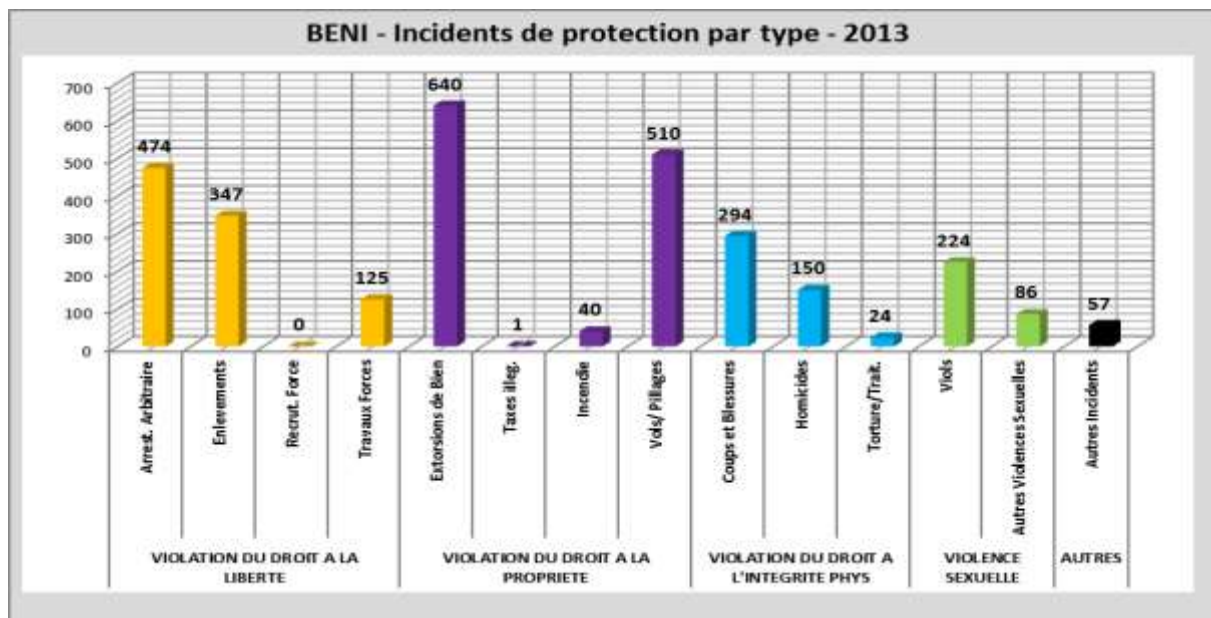
66 pourcent de la population de ces sites.⁷ En 2013, 83 600 enfants ont été reçus dans des espaces amis d'enfants dans la province.

Un nombre considérable d'enfants sont non-accompagnés ou séparés, suite aux déplacements de population et des conflits et violences armés. Un total de 1905 enfants non-accompagnés ont été pris en charge en 2013 par les acteurs de protection de l'enfant.

⁷ Chiffres UNHCR et OIM.

4. Tendances par territoire (ordre alphabétique)

Beni



Types de mouvements de population ⁸	Nb individus
Nouveaux mouvements de déplacés en 2013 (janv-nov)	77 980
Nouveaux mouvements de retour en 2013 (janv-nov)	24 680

Avec 2972 incidents de protection enregistrés en 2013, Beni est le territoire apparemment le moins touché dans le Nord Kivu, mais ce score est à relativiser, car le territoire du Nord Kivu est le moins couvert par le réseau du monitoring protection du HCR (cf Introduction – note 1). Les chiffres de nouveaux mouvements de déplacement enregistrés dans le territoire sont comparables à ceux du territoire de Masisi, un des territoires les plus touchés par les cas de protection dans la province.

Les cas de protection les plus fréquents dans le territoire de Beni sont les extorsions de biens (22%), suivi par les vols/pillages (17%) et les arrestations arbitraires (16%). Un total de 347 cas d'enlèvement a été également rapporté, représentant la majorité (43%) des enlèvements signalés dans toute la province du Nord Kivu en 2013. La majorité des cas d'enlèvements (70 pourcent) dans le territoire de Beni ont été attribués à des éléments ADF/Nalu.

⁸ Chiffres Commission de Mouvements de Populations Nord Kivu

Les FARDC sont les auteurs présumés pour 15% des violations documentées pendant 2013, notamment pour cas d'extorsions de biens et de vol/pillage.

La proportion des incidents de protection attribués à d'autres types d'auteurs (catégorie « autres » dans le graphique ci-dessus) est plus importante que dans d'autres territoires. Elle comprend notamment de nombreuses exactions attribuées à des bandits (notamment pour la destruction de biens, ou vols et pillages), mais aussi les autorités civiles (en particulier pour des cas d'arrestations arbitraires, d'extorsion et de travaux forcés).

Le territoire de Beni a été caractérisé par plusieurs affrontements entre les groupes armés et les FARDC. En particulier la situation est devenue très tendue suite à l'occupation par les ADF/Nalu de l'axe Mbau-Kamango à la fin du mois de juin 2013. Depuis lors, plusieurs affrontements ont eu lieu dans la zone entre le groupe armé et les FARDC, obligeant la population civile à quitter la zone. Depuis le 15 juillet 2013, 31 136 individus (10.739 ménages) ont été enregistrés au centre de transit de Bubukwanga en Ouganda. Une partie des réfugiés en Ouganda a aussi été prise en charge par des familles d'accueil en Ouganda. Mais la majorité de la population civile de la zone s'est déplacée à Nobili en plusieurs vagues. Environ 15.000 ménages ont été enregistrés, dont une partie faisait des mouvements pendulaires transfrontaliers.

La population civile a été victime de l'insécurité causée par les affrontements armés et par une recrudescence de cas d'enlèvements en particulier depuis l'occupation de la part des ADF-NALU de l'axe Mbau-Kamango. En octobre 2013, cinq aires de sante de la zone de santé de Kamango (Mulopya, Kitimba, Male, Ndama, Kamango et Bungando) étaient encore jugées instables du fait de l'insécurité. En dépit du renforcement de la présence des FARDC en prévision d'une opération contre les groupes armés dans la zone, le niveau des menaces contre la population civile est resté très important jusqu'à la fin de l'année.

Violences sexuelles⁹

Cas rapportés (Composante Données/Cartographie, Stratégie nationale de lutte contre les VS)	Cas Protection Monitoring HCR	Cas de violences sexuelles pris en charge (Division Provinciale de la Santé)
333	310	726

Sur les 310 cas de violences sexuelles enregistrés dans le territoire en 2013, la majorité (49 pourcent) sont attribués à des personnes privées. 43 pourcent des cas de violences sexuelles sont attribués à des hommes armés (FARDC, groupes armés, bandits, ainsi que la PNC). Les cas attribués a des éléments FARDC se sont concentrés sur l'axe Mbau-Eringeti et le groupement de Bawisa (Nobili).

Le taux de prise en charge des survivantes dans les 72 heures est de 70 pourcent, et de 74 pourcent pour les survivantes mineures.

Protection des enfants

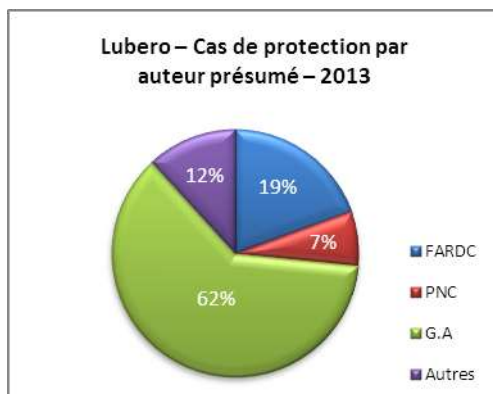
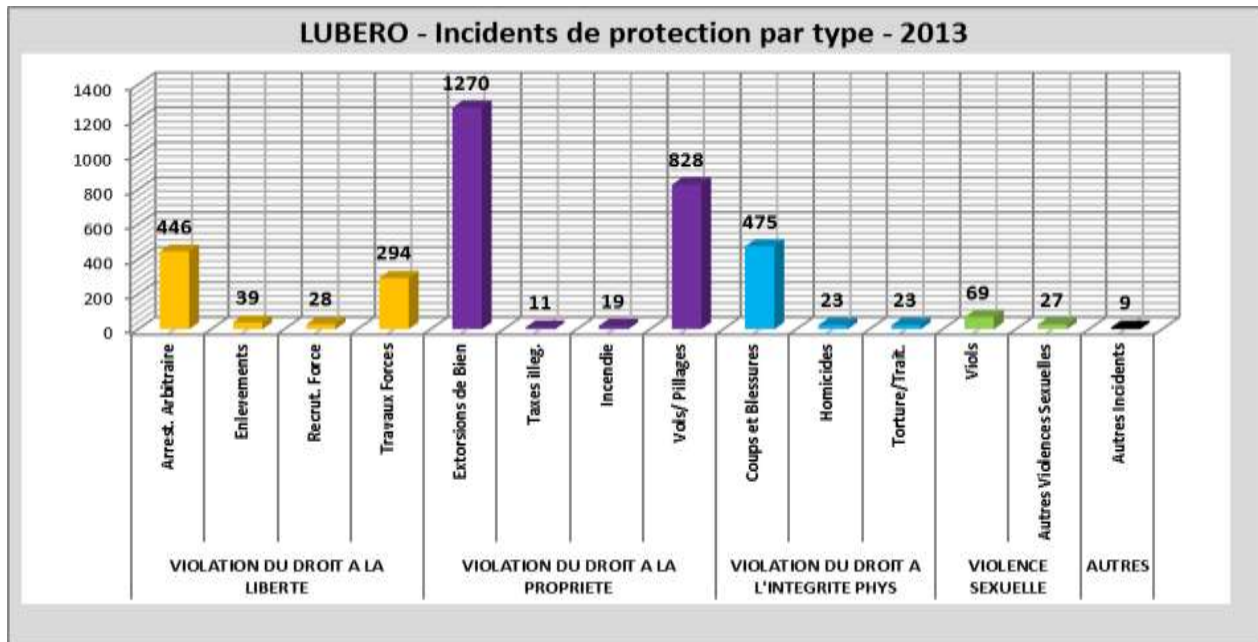
307 cas ayant pour victimes des enfants ont été rapportés dans le territoire de Beni en 2013. 53 pourcent de ces cas sont des cas de violences sexuelles, commis dans leur grande majorité (68 pourcent) par des personnes privées.

⁹ Pour chaque territoire, un tableau comparatif des données disponibles en matière de violences sexuelles a été inclus. Outre les statistiques issues de monitoring de protection du HCR, le tableau inclut les données provenant de la Composante Données et Cartographie (Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre), coordonnées par UNFPA et le Ministère du Genre, ainsi que de la Division Provinciale du Genre. Les données 2013 provenant de ces dernières sources sont encore provisoires au moment de la publication du présent rapport.

29 pourcent des violations commises contre les enfants (90 cas) sont des atteintes à la liberté, essentiellement des enlèvements ou disparitions forcées, ou des arrestations arbitraires. 57 enfants ont été victimes d'enlèvements en 2013, soit 16 pourcent des cas d'enlèvements enregistrés dans le territoire.

387 enfants sortis des groupes armés ont été pris en charge en 2013 dans le territoire de Beni et celui du Lubero.

LUBERO



Types de mouvements de population ¹⁰	Nb individus
Nouveaux mouvements de déplacés en 2013 (janv-nov)	50 325
Nouveaux mouvements de retour en 2013 (janv-nov)	34 515

Avec 3561 incidents de protection rapportés en 2013, le territoire de Lubero est le quatrième territoire de la province du Nord Kivu le plus touché.

En 2013, plusieurs affrontements armés opposant les groupes armés entre eux ou opposant les groupes armés au FARDC ont été signalés. Les groupements plus touchés sont au sud du territoire de Lubero, en particulier le groupement de Musindi (36%) et le groupement de Itala (11%), suivi par la ville de Butembo (8%).

De vastes zones ont été sous le contrôle de divers groupes armés, notamment :

- Côte ouest du Lac Edouard, par les divers groupes Mai Mai, dont les Mai Mai Muhambalilaki, Kasuti, Tangofort et Mai Mai PRM (Patriotes Résistants Mai Mai)
- La zone du carrier minier Musiya, contrôlé par les Mai Mai Lafontaine
- Sud-ouest du Lubero, par les FDLR, dont la présence s'est accrue en 2013, après que divers groupes FDLR ont été chassés du Walikale par les Raia Mutomboki.

¹⁰ Chiffres Commission de Mouvements de Populations Nord Kivu

Les FARDC sont également présentes sur les axes principaux. Des affrontements récurrents ont été rapportés entre FARDC et groupes armés, donnant lieu à des mouvements de déplacement, mais aussi des actions de représailles contre les communautés exposées à ces affrontements. De nombreux cas de recrutement forcés sont attribués aux FDLR, notamment des recrutements d'enfants. Un camp de formation des FDLR a été signalé dans le village de Kayanza, dans le Sud Lubero.

La grande majorité des incidents de protection sont des violations du droit à la propriété (69%), en particulier extorsions de bien et vols/pillages commis principalement par les groupes armés (FDLR et Mai Mai). Tous les acteurs au conflit dans le territoire tirent des ressources illégalement des communautés locales, notamment aux barrières de contrôle, auxquelles des taxations illégales sont imposées par les groupes armés ou les FARDC. On signale également de nombreux cas de vols de récoltes. Les groupes armés soumettent les populations à des taxations systématiques dans les zones sous leur contrôle. Les cas de travaux forcés, notamment pour le transport d'effets militaires, sont également rapportés.

Dans la localité de Luofu et alentours, à cheval entre les groupements de Tama et de Itala, le retour des déplacés d'ethnie Hutu est contesté par la population locale d'ethnie Nande, causant de fortes tensions intercommunautaires. Pendant l'année, le nombre de retournés Hutus a augmenté significativement principalement dans la zone de Kyuto-Luhanga et Busekera à environs 25 km de Luofu. Dans cette zone, plusieurs cas de conflits fonciers sont signalés entre les deux communautés et la mise en place d'un système administratif Hutu parallèle à celui déjà existant a été dénoncé par la population locale. Les tensions entre la population Nande et les retournés Hutu souvent mènent à crises ouvertes avec affrontements entre les deux communautés.

La situation est restée très tendue et la faible présence de FARDC et de la PNC n'a pas facilité la résolution du conflit, notamment pour contenir les fréquentes manifestations de la population locale Nande contre le retour des déplacés Hutu.

Violences sexuelles

Cas rapportés (Composante data/mapping, Stratégie nationale de lutte contre les VS)	Cas Protection Monitoring HCR	Cas de violences sexuelles pris en charge (Division Provinciale de la Santé)
1573	96	1531

Le taux de prise en charge des survivantes de violences sexuelle dans le délai des 72 heures dans le territoire est de 61 pourcent. Pour les survivantes mineures, le taux de prise en charge dans les 72 heures est de 40 pourcent.

Pour les cas de violences sexuelles rapportés par le monitoring de protection du HCR, 30 pourcent sont attribués à des personnes privées. 45 pourcent sont attribués à des membres de groupes armés.

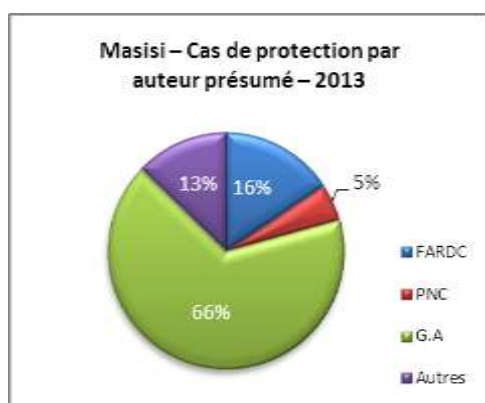
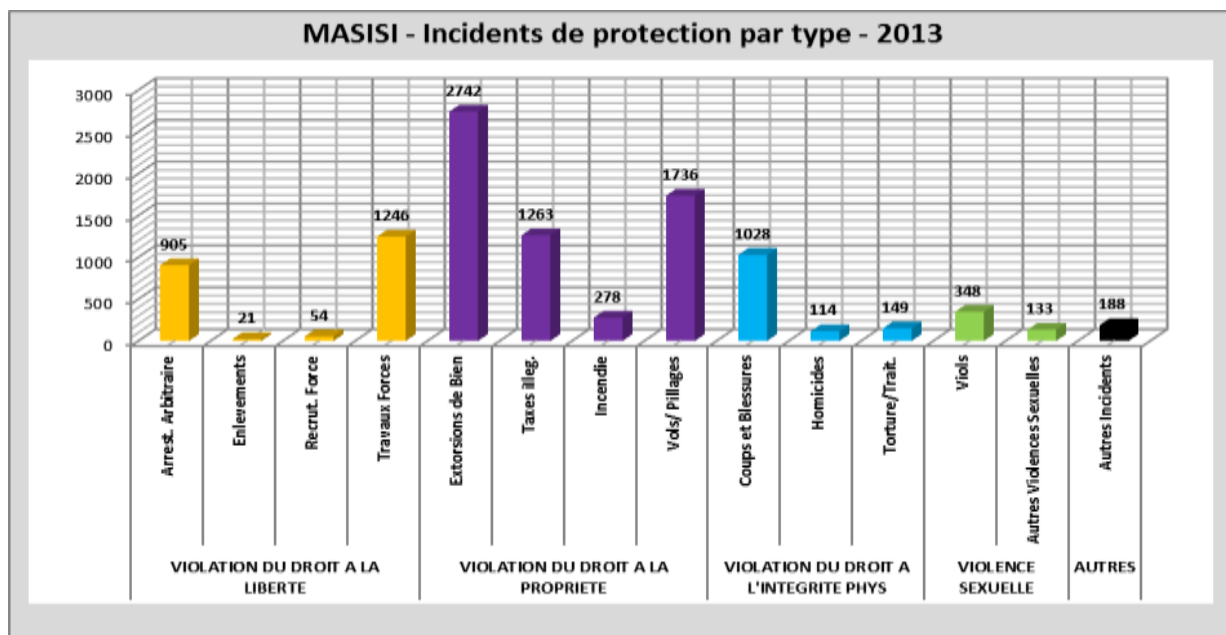
Protection des enfants

149 cas de protection rapportés par le monitoring protection du HCR ont pour victimes des enfants. 44 cas de violences basées sur le genre, principalement des viols ou agressions sexuelles, ont été également enregistrés.

120 cas de protection contre des enfants ont été attribués à des hommes en armes (FARDC, groupes armés, bandits, ainsi que la PNC), et comprennent principalement des cas de recrutement forcés, de travaux forcés, d'arrestations arbitraires et de violences sexuelles. Tous les cas de recrutement forcés (28 cas) rapportés par le monitoring de protection du HCR concernent des enfants.

387 enfants sortis des groupes armés ont été pris en charge en 2013 dans le territoire de Lubero et celui de Beni en 2013.

MASISI



Types de mouvements de population ¹¹	Nb individus
Nouveaux mouvements de déplacés en 2013 (janv-nov)	70 911
Nouveaux mouvements de retour en 2013 (janv-nov)	59 194

Le territoire de Masisi est le deuxième territoire le plus touché par les incidents de protection dans la province en 2013. Le territoire est caractérisé par un grand nombre de groupes armés, auxquels sont attribuées la majorité des violations. Les affrontements armés opposant ces groupes armés entre eux, ou opposant les groupes armés aux FARDC ont été nombreux. Peu de zones ont été épargnées par les affrontements et les violences armées en 2013. On peut signaler :

- Zone de Kitchanga : Affrontements entre groupes armés APCLS (Hunde) et Nyatura (Hutu), ou entre ces groupes armés et les FARDC. De graves affrontements en mars et avril 2013 ont causé de nombreuses destructions et des mouvements de populations fuyant la localité.
- Zone de Mpati : Plusieurs groupes armés se partagent la zone, notamment les FDDH, Les FPLC du "Colonel" Jean Marie, et les FDLR/FOCA

¹¹ Chiffres Commission de Mouvements de Populations Nord Kivu

- Axe Kitchanga – Mweso – Kalembe, dont le contrôle est disputé par les FDDH, les APCLS, et les FDLR alliés aux Nyatura.
- Zone de Nyabiondo – Kashebere, zone d'affrontements récurrents entre FARDC et APCLS
- Zone de Katoyi – Ufamandu, disputée par les Raia Mutomboki et divers groupes Nyatura

Les zones de Mpati, l'axe Mweso-Kalembe, la zone de Katoyi ont été largement sans présence des FARDC en 2013. La mise en œuvre de la nouvelle politique de la MONUSCO pour la protection des civils (dite « nouveau paradigme ») a conduit à la fermeture des bases militaires de la MONUSCO à Kalembe et Ngungu. Les déploiements des FARDC dans la province n'ont pas permis de combler le vide sécuritaire dans ces zones, qui sont restées sous le contrôle des groupes armés.

Les violations de droits humains comprennent en premier lieu les atteintes au droit à la propriété, en particulier les taxes illégales et les extorsions de biens. Lors des affrontements pour le contrôle d'une zone, les parties au conflit soumettent les populations à des atteintes graves pour leur sécurité et intégrité physiques. Il s'agit notamment de meurtres, de violences y compris sexuelles, de recrutement forcés et travaux forcés (en particulier lors des mouvements de troupes) et de destructions de biens civils.

Le processus de regroupement des groupes armés en vue de leur démobilisation ou intégration dans les FARDC a engendré de nombreux risques de protection pour les populations locales. A Bweremana, la concentration de membres de groupes armés en attente d'un processus de DDR ou d'intégration dans les FARDC n'a pas été accompagnée d'un encadrement et d'un soutien matériel suffisants. De nombreux cas de violences, y compris sexuelles, et de vols, ont créé l'insécurité dans les communautés autour de ce camp de regroupement.

Le territoire est le plus touché par les déplacements de population en 2013, après le Walikale. Les populations se sont réfugiées soit vers les bases MONUSCO (Kitchanga, Mpati, Masisi), ou dans les localités où les FARDC sont présentes (Ngungu par exemple).

Violences sexuelles

Cas rapportés (Composante Données/Cartographies, Stratégie nationale de lutte contre les VS)	Cas Protection Monitoring HCR	Cas de violences sexuelles pris en charge (Division Provinciale de la Santé)
1148	481	3381

La prévalence des violences sexuelles dans le territoire reste forte. Selon les statistiques de prise en charge, le Masisi serait le premier territoire touché par les violences basées sur le genre en 2013. Selon le monitoring de protection du HCR, les groupes armés représenteraient 44 pourcent des auteurs des cas de violences sexuelles. 33 pourcent des cas rapportés sont attribués à des personnes civiles, bandits ou autres personnes inconnues. Seuls 8 pourcent des cas de violences basées sur le genre sont attribués aux FARDC et la PNC.

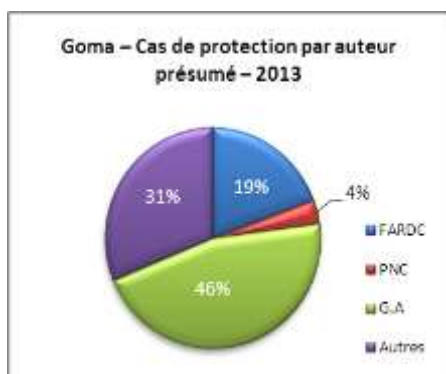
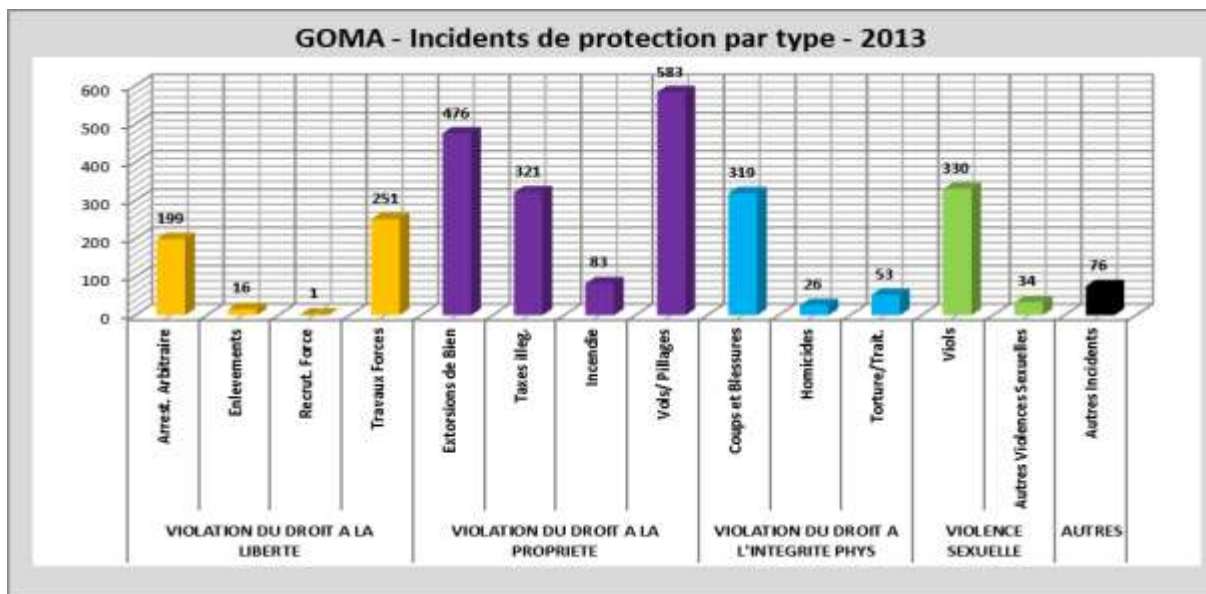
La prise en charge médicale des survivantes dans le délai de 72 heures atteint 77 pourcent, un des plus hauts dans la province. Toutefois, la prise en charge des survivantes mineures n'atteint que 20 pourcent.

Protection des enfants

307 cas de protection ont été rapportés contre les enfants dans la province. La grande majorité (66 pourcent) des victimes sont des filles. Les taxes illégales et extorsions représentent 30 pourcent des violations perpétrées contre les enfants. Les violences sexuelles représentent 28 pourcent des violations contre les enfants dans le territoire. L'exploitation des enfants dans les carriers miniers ou dans les fermes a également été signalée.

Selon le Groupe de Travail Protection de l'Enfant, 497 enfants sortis des groupes armés ont été pris en charge en 2013 dans le territoire de Masisi (Masisi centre et sud), mais on estime encore à 500-600 enfants encore associés aux groupes armés dans le territoire.

NYARAGONGO et GOMA



Types de mouvements de population ¹²	Nb individus
Nouveaux mouvements de déplacés en 2013 (janv-nov)	Non disponible
Nouveaux mouvements de retour en 2013 (janv-nov)	Non disponible

Avec 2768 cas de protection rapportés en 2013, Goma et le Nyiragongo sont en dernière position. Le Nyiragongo regroupe à lui seul 65 pourcent de ces cas, qui ont connu une baisse après la défaite des M23 en novembre 2013. La zone de Goma et du Nyiragongo a été le théâtre de nombreux affrontements armés au cours de l'année, provoquant des mouvements de populations, notamment en juillet et en octobre 2013. Une partie de ces mouvements se sont dirigés vers les sites de déplacement existants ou des sites publics dans la périphérie de Goma (écoles, églises), mais aussi vers l'Ouganda et le Rwanda. Le rétablissement du contrôle de l'Etat sur le Nyiragongo a permis aux populations déplacées d'amorcer leur retour durable vers ces zones à partir de novembre 2013.

Avec 62 pourcent des violations enregistrées dans la zone, la part des atteintes au droit de propriété (atteintes aux biens) est supérieure à la moyenne provinciale (56 pourcent).

La forte militarisation de la zone, y compris Goma et ses alentours, a aussi eu des conséquences sur la protection. Dans les zones des sites de déplacement de Goma, plusieurs cas de violences physiques, de travaux forcés, ou d'atteintes aux biens ont été rapportés.

¹² Chiffres Commission de Mouvements de Populations Nord Kivu

Avec 31 pourcent, la part « autres » parmi les auteurs présumés des cas de violations de droits humains enregistrés est une des plus importantes dans la province. Cette catégorie d'auteurs présumés comprend en grande partie des particuliers, notamment pour des cas de vols.

Violences sexuelles

Cas rapportés (Composante Données/Cartographies, Stratégie nationale de lutte contre les VS)	Cas Protection Monitoring HCR	Cas de violences sexuelles pris en charge (Division Provinciale de la Santé)
607	364	1296

Le taux de prise en charge des survivantes dans les 24 heures n'est que de 46 pourcent, le plus bas de la province, de même pour la prise en charge des survivantes mineures (24 pourcent). Le manque d'accès pourrait s'expliquer par la difficulté d'accès aux services existants dans les zones qui étaient sous contrôle des M23 ou exposées aux affrontements armés. 70 pourcent des cas de violences sexuelles rapportés par le monitoring de protection du HCR dans le Nyiragongo sont attribués à des membres de groupes armés. Ces violences sexuelles ont notamment lieu dans le parc naturel de Virunga, au cours de mouvements des femmes pour la recherche de combustibles.

Protection des enfants

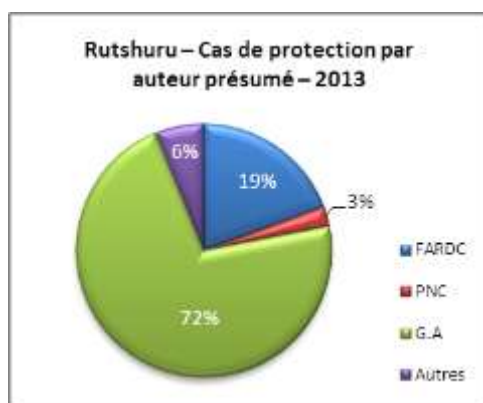
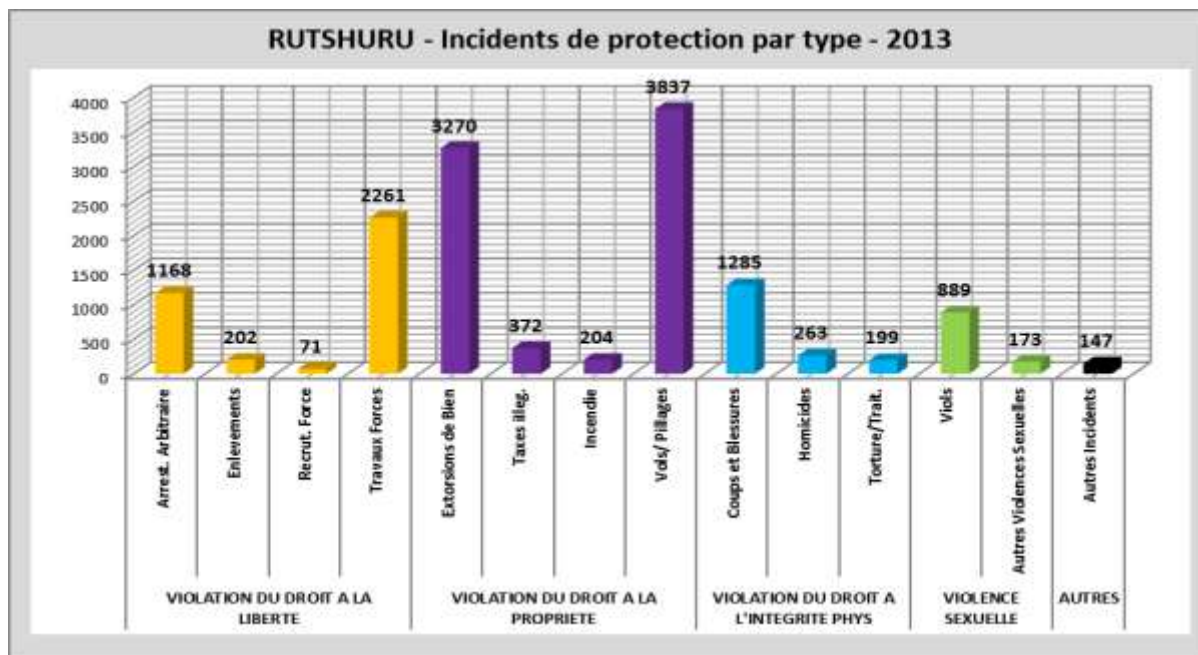
Selon le Groupe de Travail Protection de l'Enfant, 541 enfants sortis de groupes armés¹³ ont été pris en charge dans la zone en 2013. Les cas de 587 enfants non-accompagnés et séparés ont été documentés. 643 enfants non-accompagnés ou séparés ont été réunifiés avec leur familles¹⁴. Le nombre d'enfants encore associés aux groupes armés dans le Nyiragongo et Goma est estimé à 500-600 enfants.

Le monitoring protection du HCR a enregistré 148 cas de violations concernant des enfants dans la zone. Les violences sexuelles représentent 38 pourcent de ces violations.

¹³ Y compris la zone Bord du Lac (Masisi)

¹⁴ Ce chiffre comprend des cas traités dans la zone Bord du Lac (Masisi). Il comprend aussi des cas identifiés en 2012.

RUTSHURU



Types de mouvements de population ¹⁵	Nb individus
Nouveaux mouvements de déplacés en 2013 (janv-nov)	39 285
Nouveaux mouvements de retour en 2013 (janv-nov)	9 825

Le territoire de Rutshuru a été le territoire le plus touché par les incidents de protection rapportés dans la province en 2013.

Près de six groupements sur les 14 que compte le territoire ont été sous le contrôle du groupe armé M23 jusqu'au début novembre 2013. Plusieurs groupes armés, dont les FDLR, des groupes Nyatura, et les Mai Mai Shetani, ont aussi exercé leur contrôle sur tout ou partie des autres groupements. En dehors de la zone M23, les autorités de la RDC ont eu un contrôle effectif sur les localités et les axes principaux. La proportion des exactions attribuées aux les groupes armés dans le Rutshuru est la plus élevée de toute la province. 43 pourcent des exactions attribuées aux groupes armés ont été attribuées aux M23. Dans les zones sous leur contrôle, les incidents de protection comprenaient en particulier de nombreux cas d'arrestations arbitraires, ainsi que des risques sérieux de recrutement forcés ou de travaux forcés.

Afin de contrer l'influence des M23 dans la zone, plusieurs groupes armés ont renforcé leur action (FRLR) ou se sont créés (Mai Mai Shetani, MPA). Les FDLR sont en particulier implantés dans le groupement de Binza, où la présence du groupe Mai Mai Shetani et groupes Nyatura a également été rapportée. Les FDLR sont également

¹⁵ Chiffres Commission de Mouvements de Populations Nord Kivu

implantées dans les groupements à l'ouest du parc de Virunga. Dans ces zones, les groupes armés ont imposé leur contrôle, sous forme de taxation illégales et de travaux forcés. Le refus de se soumettre à ces obligations ont exposé les personnes à des risques d'arrestations arbitraires, de coups et blessures ou de meurtres. Dans les zones de contact entre ces groupes, de nombreux accrochages ont été rapportés notamment dans la zone de Kiwanja, Rutshuru Centre, et de Busanza. Ces accrochages ont été suivis des multiples abus contre la population (meurtre, arrestations et détentions illégales, pillage des biens, mauvais traitement, viol, enlèvements, etc.).

Après le départ des M23 du Rutshuru, le nombre des exactions enregistrées dans la province a décliné considérablement. Toutefois, le retour des FARDC et de la PNC dans ces zones a aussi été accompagné de nombreuses exactions, y compris les arrestations arbitraires, vols et pillages ainsi que des meurtres et des violences sexuelles.

Les mouvements de population se sont dirigés essentiellement vers Goma et le Nyiragongo, mais aussi vers les pays voisins (Ouganda ou Rwanda)(non comptabilisés par la Commission des Mouvements de Populations). La fin du contrôle des M23 dans le Rutshuru a permis aux populations originaires de ces zones d'amorcer leur retour dans leurs villages d'origine en novembre et décembre 2013.

Plusieurs rapports signalent des conflits en agriculteurs et éleveurs (par exemple dans les groupements de Jomba ou de Bukoma), notamment du fait de la « divagation » des troupeaux dans les champs cultivés.

Violences sexuelles

Cas rapportés (Composante Données/Cartographie, Stratégie nationale de lutte contre les VS)	Cas Protection Monitoring HCR	Cas de violences sexuelles pris en charge (Division Provinciale de la Santé)
1913	1062	3197

Tous les systèmes de collectes de données indiquent que le Rutshuru a été un des territoires les plus touchés par les violences sexuelles dans le Nord Kivu en 2013. Le niveau d'accès des survivantes aux soins médicaux dans les 72 heures est une des plus élevés de la province (89 pourcent). Le niveau d'accès des survivantes mineures aux soins médicaux dans les 72 heures est resté toutefois à 23 pourcent des survivantes mineures, plaçant le Rutshuru parmi les territoires avec les taux d'accès les plus faibles pour les mineures. 70 pourcent des violences sexuelles dans le territoire ont été attribuées à des membres de groupes armés, selon les statistiques du monitoring protection du HCR. 22 pourcent des cas de violences sexuelles ont été attribuées à des personnes privées.

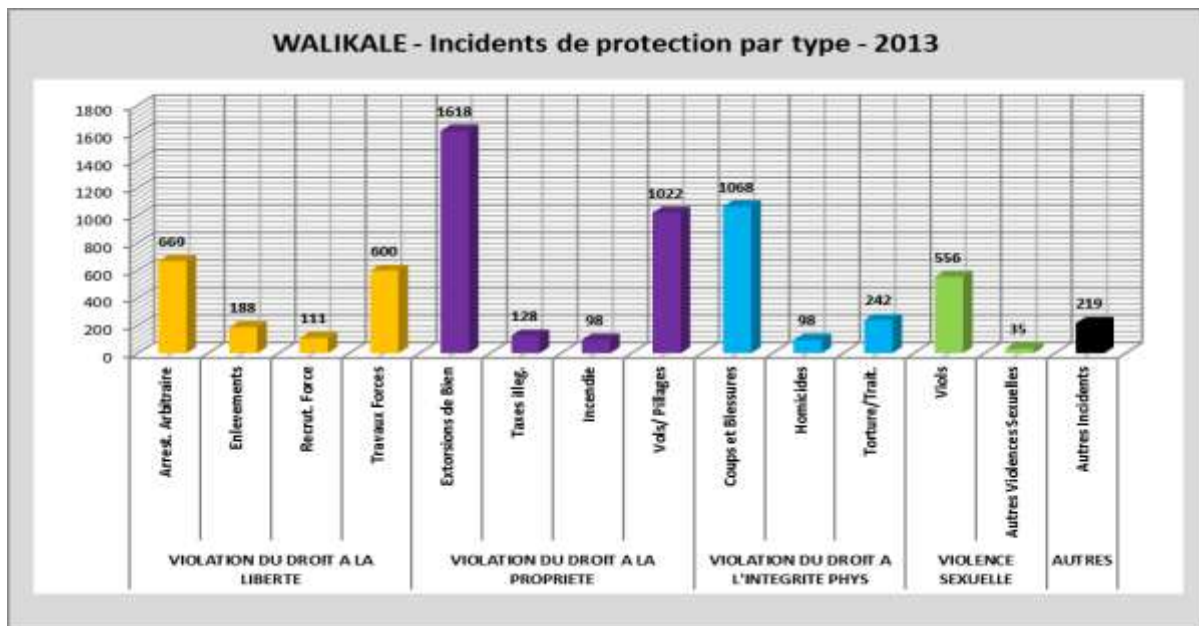
Protection des enfants

530 cas de protection ont eu des enfants pour victimes, dont la moitié sont de filles. 144 cas sont des cas de violences sexuelles, mais le niveau de violences sexuelles enregistrées contre les enfants peut aussi s'expliquer par le faible niveau d'accès des survivantes mineures aux services de prise en charge (cf plus haut). Plusieurs maisons de tolérance, où des enfants sont exploités, sont également signalées.

129 enfants sortis des groupes armés ont été accueillis dans des familles d'accueil transitoires dans le territoire en 2013. 590 enfants sortis des groupes armés ont été appuyés par des activités génératrices de revenus et autres activités de réintégration sociale. Le nombre d'enfants associés aux groupes armés dans le territoire est estimé à 300-400 enfants fin 2013.

Le territoire est également affecté par l'exploitation des enfants, notamment par les éleveurs.

WALIKALE



Types de mouvements de population ¹⁶	Nb individus
Nouveaux mouvements de déplacés en 2013 (janv-nov)	147 605
Nouveaux mouvements de retour en 2013 (janv-nov)	1630

Avec un total de 6652 cas de violations de droits humains enregistrés en 2013, le Walikale est au 3ème rang des territoires les plus touchés de la province. Le chiffre des mouvements de déplacement dans le territoire, le plus élevé de la province, confirme également un niveau de violence considérable.

La part des groupes armés dans les auteurs des incidents de protection est la plus élevée de la province, avec le Rutshuru, indiquant une faible présence des institutions étatiques de protection dans ce territoire, à l'exception de Walikale centre. Le nombre de cas de recrutement forcé dans le territoire (111) est le plus élevé enregistré dans la province.

La zone de Pinga, dans le nord-est du territoire, est restée sous le contrôle du groupe armé NDC, aussi appelé Mai Mai Cheka, du nom de leur leader, jusqu'en novembre 2013. Les NDC ont été chassés de la localité de Pinga avec l'arrivée des FARDC appuyées par la MONUSCO. Mais les NDC ont gardé le contrôle les alentours de Pinga, ainsi qu'une bonne partie de l'axe de Pinga-Kibua, en direction de Walikale centre. La brutalité des NDC contre la population civile, les affrontements continus entre les NDC et les APCLS, alliés aux FDLR et des

¹⁶ Chiffres Commission de Mouvements de Populations Nord Kivu

groupes Nyatura, ont conduit à de graves exactions commises contre la population civile, notamment des meurtres et des enlèvements. Suite au retour progressif des militaires FARDC et du renforcement de la présence de la MONUSCO à Pinga, une accalmie relative a été rapportée vers la fin de l'année. Cette accalmie est à la base de mouvements de retour limités signalés dans la zone.

Les Raia Mutomboki ont continué d'exercer une forte pression sur les populations sur les axes Walikale-Bukavu et Walikale-Masisi. Les tensions entre factions Raia Mutomboki, ou entre Raia Mutomboki et les Mai Mai Kifuafufa, notamment sur le partage des ressources, le contrôle des axes et des marchés, ou le choix de l'intégration dans les FARDC, ont provoqué de fréquents affrontements armés. Ces affrontements ont donné lieu à des violences graves contre les civils, notamment des violences sexuelles, des destructions de villages, et forcé les communautés à prendre la fuite régulièrement vers les bases MONUSCO de Hombo ou Otorá, ou dans la forêt.

Sous la pression des acteurs traditionnels et de la société civile, certains groupes Raia Mutomboki et les Mai Mai Kifuafufa ont signé un « Acte d'engagement et de fidélité » en août 2013 devant mettre fin aux actes de violence entre eux et au recrutement. Suite à une campagne de désengagement des jeunes au sein des groupes armés par les autorités et la société civile locale au cours du dernier trimestre, plusieurs éléments des groupes armés de Walikale se sont dits prêts à déposer les armes et intégrer soit l'armée nationale ou la vie civile. Un important mouvement des Raia Mutomboki venu d'Isangi et Shabunda (Sud Kivu) ont rejoint ceux de Musenge et d'Otobora dans le but de rencontrer les autorités du territoire. Cependant, faute d'une prise en charge dans la zone de leur cantonnement volontaire (groupement Bakano), les combattants sont retournés en brousse, en commettant de nombreuses extorsions, y compris des vols de biens, coups et mauvais traitements et violences sexuelles.

Dans les zones que les groupes armés ont pu maintenir sous leur contrôle sans rencontrer de concurrence de la part d'autres groupes armés, les populations locales ont pu négocier une cohabitation relativement pacifique, par exemple dans la zone de Ntoto, contrôlée par les Raia Mutomboki. Mais des systèmes de taxation sont mis en place par les groupes armés, y compris dans les carrières de minerais. De nombreuses barrières de taxation illégales tenues par les FARDC ont également été signalées, notamment sur les axes menant aux sites miniers.

Violences sexuelles

Cas rapportés (Composantes Données/Cartographie, Stratégie nationale de lutte contre les VS)	Cas Protection Monitoring HCR	Cas de violences sexuelles pris en charge (Division Provinciale de la Santé)
358	591	1278

Le Walikale arrive en deuxième position en ce qui concerne le nombre de cas de violence sexuelle rapportés dans la province par le monitoring protection du HCR, soit 591 cas (20.4%). Le taux d'accès des survivantes à la prise en charge dans les 72 heures est un de plus bas de la province (50 pourcent), y compris pour les survivantes mineures (21 pourcent). Dans ces conditions, il est vraisemblable que les violences sexuelles soient sous-rapportées. 65 pourcent des violences sexuelles sont attribuées à des membres de groupes armés.

Protection de l'enfant

454 cas de violations de droits humains dans le territoire ont eu pour des enfants pour victimes. Les violences sexuelles représentent 56 pourcent de ces violations. 57 cas de recrutement force d'enfants ont également été rapportés, soit plus de la moitié des cas de recrutement forcés dans le territoire. Selon le groupe de travail Protection de l'Enfant, 331 enfants sortis des groupes armés ont été pris en charge et réunifiés en 2013 dans le territoire. Le nombre d'enfants encore associés aux groupes armés dans le territoire est estimé à 1500-2000 enfants, faisant du Walikale le territoire le plus touché par le recrutement des enfants dans la province. De nombreux enfants recrutés par les groupes armés sont exploités dans les mines du territoire.